

Les critères d'aides financières accordées par la FFBaD



Sur la base de la signature d'une convention préalable avec une collectivité (en partenariat avec un club, comité, lique, etc.).

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BEACHMINTON CONCÉDÉE PAR LA COLLECTIVITÉ À UNE SOCIÉTÉ

L'aide financière fédérale d'un montant maximal de d'une convention et la production de la facture acquittée précisant la construction d'un terrain conforme au cahier des charges règlementaire de la FFBaD

9 000 € hors taxe se fera sur la base de la signature

RÉALISATION OU D'UN TERRAIN DE BEACHMINTON OPÉRÉE PAR LA COLLECTIVITÉ

> L'aide financière fédérale d'un montant maximal de 3 000 € hors taxe concernera l'acquisition des bordurettes réversibles de type Hexadalle, de la colle et du transport. Le soutien de la FFBaD se fera sur la base de la signature d'une convention et de la facture d'achat par la collectivité.

La FFBaD fournira un kit de lignes avec deux poteaux et un filet dans les deux cas cités.







ACQUISITION PAR Une collectivité

Sur la base de la signature d'une convention et la production de la facture précisant l'acquisition d'un terrain en dalles plastifiées bicolores conforme au cahier des charges de la FFBaD, l'aide financière fédérale correspondra à 80% de la facture hors taxe et pour un montant maximal de 5 000 € hors taxe.

TERRAIN SUR GAZON

KIT PROMOTIONNEL AIRBADMINTON

DESTINÉ AUX Structures Fédérales

Sur la base d'un projet d'animations sollicité par une structure fédérale, la fédération peut doter cette dernière d'un kit promotionnel de type « gazon » constitué de deux poteaux et d'un filet adaptés, avec les tracés de ieu.

La FFBaD fournira un kit de lignes avec deux poteaux et un filet dans les deux cas cités.

> Pour tous renseignements contactez Pascal PERROT airbadminton@ffbad.org

www.ffbad.org

